

<b>FISHERY COUNTRY PROFILE</b>	<b>Food and Agriculture Organization of the United Nations</b>	<b>FID/CP/CMR</b>
<b>PROFIL DE LA PÊCHE PAR PAYS</b>	<b>Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture</b>	 <b>Décembre 2007</b>
<b>RESUMEN INFORMATIVO SOBRE LA PESCA POR PAISES</b>	<b>Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación</b>	

## LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

### I. STRUCTURE DU SECTEUR HALIEUTIQUE

#### 1. Secteur général des pêches

Au Cameroun, la pêche se pratique aussi bien en mer que sur le continent. Les eaux maritimes se situent dans la poche Ouest du Golf de Guinée. Le front de mer s'étend sur près de 360 km alors que la largeur moyenne de cette zone ne s'étend que sur environ 40 km.

La largeur moyenne du plateau continental est d'environ 20 milles couvrant une superficie d'environ 10 600 Km<sup>2</sup>.

Les peuplements ichtyologiques montrent une nette prédominance des espèces d'eaux chaudes. La distribution des différentes espèces exploitées est très côtière. La productivité de la zone côtière par rapport à la haute mer peut être expliquée par la richesse phytoplanctonique littorale due aux importantes décharges fluviales, elles-mêmes dépendantes de la pluviométrie.

Les estimations fait pendant les années quatre vingt concernant la production potentielle des principales espèces commerciales sont les suivantes:

- petits pélagiques (*Ethmalosa fimbriata*, *Sardinella maderensis*): 40 000 tonnes/an minimum (SCET, 1979);
- petites crevettes d'estuaire (*Palaemon hastatus*): 10 000 tonnes/an minimum (SCET, 1979);
- poissons démerseaux: 8 000 à 12 000 tonnes/an (Ssentongo et Njock, 1987);
- crevettes (*Parapenaeopsis atlantica* et *P. notialis*): 500-1000 tonnes/an (Ssentongo et Njock, 1987).

En outre, le Cameroun présente un réseau hydrographique comprenant plusieurs systèmes fluviaux. Les embouchures de ces cours d'eau constituent des zones de pêche très fréquentées pour la capture des crevettes d'estuaire, des poissons pélagiques côtiers et des espèces démersales.

Par ailleurs, les eaux continentales, à leur niveau annuel moyen, présentent une surface totale estimée à 35 000 Km<sup>2</sup> soit environ 7,4 pourcent du territoire national. La répartition approximative est la suivante: Plaines d'inondation et marais 86 pourcent; lacs naturels 4 pourcent; retenues de barrage 7 pourcent; fleuves 3 pourcent. Les espèces, les plus fréquentes dans les captures sont: Poissons chats (*Clarias*), Silures (*Hétérobranchus*), *Heterotis*, *Clariidae* (*Alestes*, *Hydrocynus*), *Cichlidae* (*Tilapia*, *Hemichromis*), *Barbus* (*Labeo*), *Synodontus*, *Lates*, *Mormyrus*, *Gymnarchus* parmi d'autres dans la grande variété haléutique. Le volume total des captures est estimé à 75 000 tonnes/an.

Le climat, la topographie et la nature du sol et les ressources piscicoles endémiques sont propices au développement de la pisciculture pour la plupart des petites vallées du Nord-Ouest et de l'Ouest, des zones forestières du Centre, Sud et Est et enfin du plateau de l'Adamaoua. De plus, tout au long des 360 Km du littoral atlantique, de nombreux sites pourraient abriter des aménagements aquacoles. Les études sectorielles menées en 1992 ont évalué le potentiel piscicole annuel au Cameroun à plus de 20 000 tonnes en élevage extensif.

Les débuts de la pisciculture au Cameroun remontent en 1948, malgré les efforts du Gouvernement pour promouvoir son développement à travers un vaste programme de vulgarisation et de formation des encadreurs et des professionnels, la pisciculture est restée une activité limitée, donnant une production marginale. Pourtant, grâce à la variété de ses climats généralement très humides, aux reliefs plus ou moins accidentés et aux sols profonds, il est possible d'établir des aménagements piscicoles dans une grande partie du pays, adaptés à chaque type de région. Ainsi le grand nombre de sites favorables à ce genre d'activité fait que le Cameroun pourrait développer l'aquaculture et donc réduire considérablement son déficit en poissons.

## **2. Sous secteur des pêches maritimes**

Le sous secteur des pêches maritimes comprend le sous secteur industriel et le sous secteur artisanal.

### **• SOUS SECTEUR INDUSTRIEL**

#### **I. Profil des captures**

La pêche industrielle se pratique sur le plateau continental réglementairement au-delà des 3 milles marins. Le véritable développement de la pêche industrielle a commencé au cours des années 1970. Après avoir franchi la barre de 23 000 tonnes en 1981/1982, les débarquements ont progressivement diminué et se situent actuellement à près de 7 000 tonnes/an. Les principales espèces ichtyologiques sont généralement composées des *Scianidae* (Tambour, Bar), des *Pseudotolithus elongatus* (Bossu), les *Polydactylus quadrifilis* et *Galeoides decadactylus* (Capitaines), des *Cynoglossus canariensis* (Sole), des *Lutjanus goreensis* (Carpe), des *Pomadasys jubelini* (Dorade Grise), des Thonidés (Thon) et des Peneidés (Crevettes).

Huit (08) sociétés de pêche industrielle ont assuré l'essentiel de la production pour une flottille totale de 55 bateaux (10 chalutiers et 45 crevettiers) dont la puissance est comprise entre 50 et 250 TJB (Tonneaux de Jauge Brute). Trois de ces sociétés exercent avec des bateaux affrétés coque nue (en partenariat) soit au total 31 crevettiers. La plupart des bateaux sont âgés de 0 à 18 ans.

La pêche industrielle emploie plus de 700 personnes.

#### **IV. SITES DE DEBARQUEMENT**

Les bateaux de pêche industrielle débarquent leur capture au port de pêche de Douala qui est le plus grand site de débarquement. Il existe également deux ports de pêche de petite importance (Tiko et Kribi).

#### **V. LES MOYENS DE PRODUCTION**

La flottille de pêche industrielle est composée de 55 bateaux dont 10 chalutiers et 45 crevettiers appartenant à huit sociétés agréées. 31 crevettiers sont affrétés coque nue (système de partenariat) et appartiennent à 03 sociétés.

#### **VI. PRINCIPALES RESSOURCES**

Les principaux stocks et ressources exploités par la pêche industrielle à l'intérieur des eaux territoriales et au sein de la zone économique exclusive du Cameroun se présente comme suit.

<b>Famille</b>	<b>Espèces</b>
<i>Ariidae</i>	<i>Arius heudeloti</i>
<i>Carangidae</i>	<i>Caranx Hippo</i> , <i>Caranx lugubris</i> , <i>Selene dorsalis</i> , <i>Chloroscombrus chrysurus</i>
<i>Cynoglossidae</i>	<i>Cynoglossus monodi</i> , <i>Cynoglossus senegalensis</i> ,
<i>Drepaneidae</i>	<i>Drepane africana</i>
<i>Lutjanidae</i>	<i>Lutjanus goreensis</i> , <i>Lutjanus agennes</i> , <i>Lutjanus endecacanthus</i> , <i>Lutjanus dentatus</i>
<i>Polynemidae</i>	<i>Galeodes decadactylus</i> <i>Pentanemus quinquarius</i>
<i>Sciaenidae</i>	<i>Pseudotolithus elongatus</i> , <i>Pseudotolithus typus</i> ; <i>Pseudotolithus senegalensis</i>
<i>Sparidae</i>	<i>Pagrus ariga</i>
<i>Panaenidae</i>	<i>Penaeus sp.</i>
<i>Portunidae</i>	<i>Carcharhinus</i>

<i>Squalidae</i>	<i>Portinus validus</i>
------------------	-------------------------

## VII. METHODE DE GESTION DES PECHES

L'objectif global de développement du Gouvernement Camerounais est d'améliorer significativement les conditions de vie des populations et de faire reculer durablement la pauvreté notamment en milieu rural.

Cet objectif reste la préoccupation majeure des Documents Stratégiques de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et de Stratégie de Développement du Secteur Rural (DSDSR). La stratégie préconisée pour atteindre cet objectif, qui devra s'intégrer dans le schéma global du développement rural et dans une perspective significative de réduction de la pauvreté, tout en assurant le maintien des équilibres macro économiques et environnementaux du pays, s'articule le long de quatre axes stratégiques. Il s'agit de:

1. La modernisation de l'appareil de production
2. L'amélioration du cadre institutionnel;
3. L'amélioration du cadre incitatif;
4. La gestion durable des ressources naturelles.

Pour ce qui est de la pêche industrielle, la stratégie est orientée vers les principaux objectifs suivants:

- L'appui au renouvellement de la flottille de pêche industrielle vétuste;
- L'encouragement des opérateurs économiques à mettre en place des flottilles de pêche halieutique destinées à évoluer en dehors des eaux sous juridiction nationale;
- L'appui à la mise aux normes des établissements de traitement et conservation des produits de la pêche ainsi que les bateaux congélateurs;
- La mise aux normes des laboratoires d'analyse de qualité des produits de pêche;
- L'institutionnalisation des rencontres avec les opérateurs comme cadre de concertation;
- La formalisation de la collaboration institutionnelle intersectorielle;
- Assurer la protection de la biodiversité aquatique par la création d'aires marines protégées, la promotion des techniques de pêche plus sélectives;
- L'opérationnalisation du repos biologique;
- La rationalisation et le contrôle de l'effort de pêche;
- La lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée;
- La mise en place d'un système efficace de contrôle, suivi et surveillance des pêches;
- La vulgarisation du (CCPR) Code de Conduite FAO pour une Pêche Responsable et
- L'évaluation régulière des stocks.

Il existe également une loi régissant la pêche au Cameroun et de nombreux textes réglementaires et administratifs (Pêches et Aquaculture, Défense, Transports et Recherche) comme mesures et arrangements institutionnels pour gérer le système.

Les textes définissent les types de pêche et les engins de pêche autorisés. En outre, ils traitent de l'exercice du droit à la pêche notamment l'agrément et les autorisations de

pêche, de la gestion et de la conservation ainsi que de la protection des ressources halieutiques.

A cet égard la zone d'interdiction de la pêche par l'utilisation des engins traînents est définie. De même la loi prévoit qu'en matière de gestion et de conservation des ressources halieutiques, des restrictions peuvent être apportées à l'exercice du droit de pêche suivant des conditions fixées par voie réglementaire en vue:

- De la protection de la faune et des milieux aquatiques ainsi que de la pêche traditionnelle et
- Du maintien de la production à un niveau acceptable.

De même, dans le cadre le cadre du projet «réduction de l'impact de la pêche crevettière à travers l'introduction du dispositif de réduction des captures accessoires» EP/GLO/201/GEF financé par la FAO, l'Administration des pêches est en train de promouvoir l'utilisation des dispositifs de réduction des captures accessoires de la pêche crevettière. Ces dispositifs (By Catch Reduction Devise (BRD) and Turtle Excluder Devise (TED) se logent dans le chalut de pêche et permettent à l'engin de pêche d'éviter la capture des juvéniles et des tortues marines.

Par ailleurs, le Cameroun avec l'assistance de la FAO est entrain d'élaborer un plan d'action national visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. De plus, des réunions de concertation regroupant tous les intervenants à savoir Administrations impliquées et Opérateurs économiques sont organisées pour résoudre des problèmes ponctuels de gestion de pêche.

## **SOUS SECTEUR ARTISANAL**

### **VIII. PROFIL DES CAPTURES**

La pêche artisanale maritime est pratiquée dans la zone des 3 milles marins, dans les estuaires et les criques à l'aide des pirogues pouvant être propulsées par des moteurs hors bord de puissance comprise entre 8 et 30 chevaux. Ces pirogues monoxyles, en planches ou une combinaison des deux, mesurent généralement entre 7 et 13 mètres de long. On trouve également des grandes embarcations (14 à 20 m) utilisées pour la pêche à la senne coulissante ou washa équipées d'un moteur de 40 chevaux.

En général il n'existe pas de différence notable entre les pirogues monoxyles et les pirogues que en planches, bien que l'on observe un usage plus fréquent des monoxyles dans certains types de pêche tels la ligne, le filet à crevette, l'épervier et autres. Ceci s'explique par le fait que les monoxyles sont généralement utilisées pour des techniques de pêche requérant le niveau d'investissement le plus bas. Il n'existe pas de relation étroite entre l'embarcation utilisée et les engins de pêche et techniques de pêche pratiquées. En dehors de la senne tournante (washa) qui est liée à une embarcation spécifique, les autres engins de pêche identifiés peuvent être utilisés différemment dans plusieurs types de pirogue.

La distribution des techniques de pêche est fortement influencée sur l'ensemble de la côte par l'environnement écologique. Par exemple, la pêche à la crevette (*Nematopaleamon hastatus*) ne se pratique que dans les estuaires et les embouchures de certains cours d'eau.

Les principaux types de pêche sont:

- La pêche au filet maillant de fond ciblant les espèces démersales en majorité de la famille des *Scianidae*, des *Aridae*, de *Polynemidae* etc...;
- La pêche au filet maillant encerclant de surface qui cible en général l'ethmalose (*Ethmalosa fimbriata*);
- La pêche à la senne tournante débarque principalement l'ethmalose et accessoirement la sardinelle (*Sardinella maderensis*) et le bossu (*Pseudotolithus elongatus*).
- La pêche au filet maillant de surface spécialisée pour la pêche des espèces pélagiques: l'ethmalose et la sardinelle (*Illisha africana*); *Ethmalosa fimbriata* et *S. madoensis*.
- La pêche au filet à crevettes (*Nematopalaemon hastatus*);
- La pêche à la senne de plage est un peu moins utilisée. Les espèces prises sont diverses avec une prédominance de *Carangidae* et de *Scombridae*;
- Les autres engins comme l'épervier ou la ligne sont utilisés seuls. Il existe également le Mbara ou parc à poisson, sorte de piège à poissons construit dans l'eau et qui emprisonne les poissons entrés par marée haute. Il est rencontré dans les criques.

#### **Captures par principaux groupes d'espèces en tonnes (2005)**

<b><i>Scianidae</i></b>	
<i>Pseudotolithus typus</i>	991
<i>Pseudotolithus elongatus</i>	4173
<b><i>Sphyraenidae</i></b>	
<i>Sphyraena afra</i>	268
<b><i>Polynemidae</i></b>	
	110
<b><i>Carangidae</i></b>	
	381
<b><i>Lutjanidae</i></b>	
<i>Lutjanus goreensis</i>	72
<b><i>Palaemonidae</i></b>	
<i>Palaemon hastatus</i>	
<i>Nomatupakemen hastitus</i>	
<b><i>Drepanidae</i></b>	
	259
<b><i>Sparidae</i></b>	
	126
<b><i>Clupeidae</i></b>	
	1,5
<b><i>Ethmalosa fimbriata</i></b>	

<b><i>Ariidae</i></b>	222
<b><i>Scombridae</i></b>	887
<b><i>Dasyatidae</i></b>	512
<b><i>Rasoir</i></b>	1280
<b><i>Squalidae</i></b>	
<i>Carcharhinus</i> sp.	1021
<b><i>Clupeidae</i></b>	
<i>Sardinelle maderensis</i>	6497
<b><i>Cynoglossidae</i></b>	311
<b><i>Thonidés (thon)</i></b>	112
<b><i>Penaeidae</i></b>	
<i>Penaeus kerathurus</i>	5

## IX. SITES DE DÉBARQUEMENT

La côte Camerounaise dispose de plus de trois cents villages et campements de pêche artisanale. Les débarcadères se trouvent tout au long de la côte dans ces campements. L'enclavement des campements et villages de pêche, l'absence des moyens de déplacement au niveau des Institutions locales des pêches (Centres d'alevinage et Contrôles des Pêches) et la faiblesse du système de suivi statistique rendent difficile l'estimation des quantités de poisson débarquées par site de débarquement. Toutefois, les grands sites de débarquement pourraient être ceux situés à proximité des grandes villes en l'occurrence dans la partie Sud, le Centre Communautaire de Pêche Artisanale de Kribi avec 313 tonnes, Londji 340 tonnes de poissons débarqués au cours de l'année 2006, et dans le Littoral, le débarcadère de Youpwé avec environ 315 tonnes de poisson pour la même année.

## X. MOYENS DE PRODUCTION

Le parc piroguier selon l'enquête et les autres de 1995 compte globalement 7 335 pirogues sur la côte Camerounaise dont 4 930 pirogues monoxyles et 1 957 pirogues en planche. Le taux de motorisation varie fortement d'un campement à l'autre passant facilement de 0 à 100 pourcent suivant les cas. Il est de 27,07 pourcent pour l'ensemble de la côte.

Les engins de pêche couramment rencontrés sont: le filet maillant de fond, le filet maillant de surface, le filet maillant dérivant, le filet à crevettes, la senne tournante, la senne de plage, l'épervier et la ligne. Ces différents engins correspondent aux types de pêche.

Il a été recensé 2 294 filets maillants de fond, 7 071 filets maillants de surface, 888 filets maillants dérivants, 59 sennes tournantes, 215 sennes de plage et 24 475 pièges à crevettes utilisés par 24 136 pêcheurs.

## **XI. PRINCIPALES RESSOURCES**

Les stocks et ressources exploités sont les mêmes que ceux de la pêche industrielle. Ils sont composés des espèces démersales, pélagiques et des petites crevettes d'estuaire et sont cités ci-dessus. Dans la liste de PI l'ethmalese n'est pas mentionnée (plus tôt pêché par PA) aussi la crevette d'estuaire. Des plus importantes en terme de captures sont l'ethalope et le crevette d'estuaire.

## **XII. METHODES DE GESTION DES PRINCIPALES PECHES**

Les grands défis du secteur de la pêche en général sont:

- La sécurité alimentaire;
- La réduction de la pauvreté;
- La compétitivité des produits;
- La gestion des ressources halieutiques.

Les stratégies à mettre en œuvre dans le sous secteur de la pêche artisanale et qui s'articulent au tour des principaux axes évoqués dans les DSRP et DSDSR portent sur:

- L'élaboration d'une politique de mise à la disposition des pêcheurs artisans et autres opérateurs économiques du matériel de pêche de qualité et en quantité suffisantes;
- La formation en technologies de pêche, en fabrication de pirogues de pêche, de caisses isothermes et autres services connexes à la pêche;
- La promotion et la vulgarisation de l'utilisation d'embarcations améliorées équipées de caisses isothermes permettant d'effectuer des sorties plus longues et de conserver les captures en mer;
- Le développement et la vulgarisation des méthodes de captures spécifiques d'espèces sous-exploitées et peu valorisées;
- La formation de masse des camerounais aux industries de la pêche;
- L'amélioration de l'accès aux marchés par l'aménagement des débarcadères et le désenclavement des campements de pêche;
- Le développement d'une fiscalité adaptée au secteur de la pêche; il s'agit de défiscaliser le carburant pour la pêche artisanale et de poursuivre les efforts en vue de la détaxation du matériel de pêche;
- La réduction des pertes après capture par notamment la formation des opérateurs aux techniques de conservation des produits de pêche et la vulgarisation des méthodes de fumage améliorées;
- Le développement des circuits de commercialisation des produits de la pêche;

- L'appui à la structuration socioprofessionnelle;
- Assurer le respect des tailles et poids minima des espèces cibles, la protection de la biodiversité aquatique par la création d'aires protégées, la promotion de techniques de pêche plus sélectives;
- Le renforcement de la lutte contre les méthodes de pêche destructives de l'environnement et la destruction des mangroves;
- La Vulgarisation du Code de Conduite FAO pour une Pêche Responsable.

La pêche artisanale maritime est gérée par les mêmes textes que la pêche industrielle. Ces textes définissent entre autres les engins et méthodes de pêche autorisés. Ils traitent également des établissements de traitement et d'exploitation des produits de pêche, de l'inspection sanitaire et du contrôle des produits de la pêche et du conditionnement et du transport des produits de la pêche.

### **XIII. LES COMMUNAUTES DE PECHEURS**

L'enquête-cadre et l'étude socio-économique réalisée sur le littoral camerounais en 1995, ont dénombré 24 136 pêcheurs de différentes nationalités. Ces pêcheurs comprennent 6 847 patrons de pêche et 17 289 aide-pêcheurs. Ainsi, 83 pourcent de pêcheurs recensés sont de nationalité nigériane, béninoise, ghanéenne et autres (togolaise, malienne...).

Nigérians	77,89 pourcent
Camerounais	17,19 pourcent
Ghanéens	2, 63 pourcent
Béninois	2,16 pourcent
Autres	0,09 pourcent

La commercialisation du poisson se fait généralement par les femmes des pêcheurs dans sa grande majorité. Plus de 90 pourcent de femmes de pêcheurs interviennent dans ce sous-secteur qui compte environ 6 752 femmes. Dans les Centres de pêche situés près des grandes agglomérations, d'autres femmes interviennent. Cette situation rend difficilement quantifiable le nombre exact de femmes mareyeuses qui interviennent dans le secteur de la pêche artisanale maritime.

La transformation artisanale constitue une importante activité dans le secteur avec près de 80 pourcent de capture vendue à l'état fumé. Les fumeuses le sont à plein temps et le taux d'activité de la profession est fonction des captures des pêcheurs.

Depuis plusieurs décennies, on observe des migrations importantes d'étrangers en provenance de la côte ouest-africaine, en majorité du Nigeria. L'arrivée de ces derniers a provoqué d'importantes transformations dans le système d'exploitation des pêches au Cameroun, avec la motorisation des embarcations et l'adoption de nouveaux engins et de nouvelles pratiques de pêche (senne tournante par exemple).

En matière de migrations, les pêcheurs suivent trois types à savoir les migrations saisonnières qui sont fonction des migrations de poissons, les migrations agricoles et les migrations commerciales.

De plus en plus de pêcheurs commencent à comprendre la nécessité de se regrouper en vue de financer par eux-mêmes leurs activités.

- **Sous-secteur des pêches continentales**

La pêche continentale se pratique dans les plaines d'inondation et marais, les lacs naturels, les retenues de barrage et les fleuves. Elle peut être répartie en trois zones : la zone forestière qui comprend trois bassins fluviaux importants, la zone centrale essentiellement constituée de rivières et ses affluents et la région nord qui abrite les plus grandes pêcheries continentales du Cameroun et totalisent plus de 70 pourcent de la production nationale en eaux intérieures.

Le nombre de pêcheurs dans ce sous-secteur est estimé à 100 000. Le parc piroguier compte environ 9 500 pirogues de type monoxyle. Le taux de motorisation est très faible et ne concerne que le transport des hommes et des biens. La production est évaluée à 75 000 tonnes/an et les espèces débarquées sont très variées. On dénombre 542 espèces provenant de 53 familles dont les principales sont:

- *Gymnarchus niloticus* (Gymnarchidae)
- *Tilapia niloticus* (Cichlidae)
- *Clarotes* sp (Claroteidae)
- *Mormyrus* sp (Mormyridae)
- *Malaptereus electricus* (Malapteruridae)
- *Distichodus* sp (Citharinidae)
- *Labeo* sp (Cyprinidae)
- *Citharinus* sp (Citharinidae)
- *Clarias* sp (Clariidae)
- *Heterotis niloticus* (Osteoglossidae)
- *Alestes* sp (Alestidae)
- *Polypterus bichir* (Polypteridae)
- *Protopterus annectens* (Protopteridae)

Les engins de pêche utilisés comprennent: le filet maillant, la palangre, les nasses, les éperviers, les lignes les épuisettes, les barrages. Des signes de surexploitation des ressources halieutiques sont observés autour des grandes retenues artificielles d'eau.

Dans le sous-secteur des pêches continentales, les pêcheurs sont à près de 90 pourcent des nationaux. Les pêcheurs étrangers sont de nationalité nigériane, tchadienne, malienne.

Il n'existe pas de données relatives aux captures par principaux groupes d'espèces ou types de pêches. Cependant, elles peuvent être estimées par zones de pêche.

**Captures annuelles de poissons estimées par zones de pêche (2003)**

<b>Zones de pêche</b>	<b>Captures annuelles</b>
Zone forestière	5 000 t
Zone centrale	10 000 t
Région Nord	30 000 t
Zone camerounaise du lac Tchad (moins de 9 pourcent de la superficie totale du lac)	30 000 t

Pour ce qui concerne les méthodes de gestion, en plus des textes législatifs et réglementaires relatifs aux pêches en vigueur, l'Administration des Pêches avec l'appui du Programme pour des Moyens d'Existence Durable dans Pêche (PMEDP) en Afrique de l'Ouest a conduit des processus de gestion participative (cogestion) autour de deux importantes retenues d'eau (Mapé et Maga). À cet égard, des Accords locaux de gestion des retenues ont été élaborés, des structures d'accompagnement de la cogestion ont été créées à savoir le Comité de Gestion, les Comités de Vigilance et les Comités Villageois de Développement pour chacune des retenues. Les Accords locaux de gestion des retenues en harmonie avec la législation en vigueur sur les pêches au niveau national, prennent en compte des mesures liées entre autres à l'accès à la retenue, les types d'outils/matériels appropriés pour la pêche dans la retenue, la période de repos biologique, la délimitation des zones de frayères, les infractions, sanctions et procédures, la gestion du niveau d'eau avec les partenaires. Sur la base de l'Accord de gestion, les zones de frayères ont été créées le long du Lac de Maga. Les Comités de gestion des retenues sont chargés du contrôle et du suivi de la mise en œuvre des dispositions des Accords de gestion. Ils coordonnent également les activités des Comités de Vigilance et rendent compte de ses activités à l'Administration. Les Comités de vigilance composés uniquement des pêcheurs (5 à 12) sont chargés de veiller au respect des dispositions des Accords locaux de gestion au niveau des campements de pêche. En collaboration avec les Services Locaux des Pêches, ils surveillent les activités de pêche, conseillent les autres pêcheurs et dénoncent les contrevenants.

• **Sous-secteur de la pêche récréative**

La pêche récréative est pratiquée par deux clubs de pêche récréative composés généralement des expatriés (Européens). On dénombre une dizaine de bateaux de pêche récréative. Les captures sont destinées à l'autoconsommation et ne font l'objet d'aucune attention de la part de l'Administration des Pêches. Toutefois, la pêche récréative est régie par la loi et les textes d'application en vigueur. Les engins de pêche utilisés sont généralement les lignes.

• **Sous-secteur de l'aquaculture**

Les potentialités de développement de l'aquaculture au Cameroun sont énormes. Malgré tous les efforts faits depuis plus de quarante ans, la pisciculture est toujours une activité marginale. Les études sectorielles menées en 1992 ont estimé sur la base des rapports de la Direction des Pêches et de l'Aquaculture, le potentiel de production des Stations et Centres d'alevinage à 1 800 000 alevins de *Oreochromis niloticus*, 200 000 carpes, 40 000 Clarias. En 2005, la production annuelle du sous-secteur aquaculture a été estimée à 5 000 t.

En ce qui concerne l'aquaculture marine, le potentiel sur les 360 km de côtes est difficile à estimer car il n'existe à ce jour aucun aménagement aquacole.

Sur le terrain, un engouement réel des populations pour la pratique piscicole est observé, la pisciculture étant perçue comme une source alternative de revenus. Plus de 40 000 pisciculteurs ont été recensés dans le pays et on dénombre près de 500 groupements de pisciculteurs. Les espèces élevées sont: *Clarias goriegimis*, *Tilapia nilotica*, (*Oreochromis niloticus*) carpe commune (*Cyprinus carpio*), *Heterotis niloticus*.

Des projets et programmes de développement de l'aquaculture sont en cours. Le document final du cadre stratégique pour un développement durable de l'aquaculture au Cameroun vient d'être adopté. Ce cadre stratégique a défini les rôles respectifs du Gouvernement, du secteur privé et des producteurs qui constituent les pré-requis pour un développement durable de l'aquaculture. Les éléments de base sont entre autres les systèmes de production, la disponibilité et l'accessibilité des intrants, la vulgarisation, la recherche, la formation, la commercialisation et le contrôle, suivi et évaluation.

## **XIV. UTILISATION POST-RECOLTE**

### **1. Utilisation du poisson**

Le poisson capturé dans les eaux nationales aussi bien que le poisson importé est destiné à la consommation humaine à l'état frais ou à l'état fumé ou séché. Une quantité de production nationale assez négligeable est transformée en farine de poisson destinée aux provenderies. La transformation du poisson donne lieu à une industrie importante au niveau artisanal et fournit du travail à un nombre élevé de personnes.

Le fumage et le séchage sont les techniques les plus répandues. La majeure partie des captures de la pêche artisanale maritime et continentale (environ 90 pourcent selon les estimations) est transformée. Cette activité est entièrement contrôlée par les femmes et plus particulièrement les femmes des pêcheurs dans le sous-secteur artisanal maritime. Les systèmes de transformation restent rudimentaires. Le poisson est fumé sur un feu de bois ouvert sous une claire à environ un mètre du sol ou dans du matériel de récupération (fûts) ou bandas complètement enfermés dans les hangars. Le système entraîne une forte utilisation de bois qui favorise le déboisement, une forte dispersion de la fumée, d'où les conditions de travail difficiles, et empêche le contrôle de la chaleur. La durée de fumage dépend des espèces, mais en général, elle est de 2-3 jours. À cause du système rudimentaire du traitement, la durée de conservation ne dépasse guère 3-5 jours en saison des pluies et 1-2 semaines en saison sèche. Les fours traditionnels améliorés de type Chorkor ou Altona sont en train d'être vulgarisés et sont très appréciés dans le sous-secteur artisanal continental. Des possibilités d'amélioration de fumoirs pour les espèces pélagiques existent; elles sont en train d'être développées par la Station de Recherches Halieutiques et Océanographiques.

## 2. Marchés de poissons

La commercialisation du poisson au Cameroun repose sur l'initiative privée aussi bien au niveau industriel qu'artisanal. L'Administration n'intervient que pour garantir la qualité du produit aux consommateurs.

### ***Marché national***

Dans la région du sud-ouest du pays, la distribution de poissons s'effectue de manière satisfaisante. Pour le poisson frais, la disponibilité de glace, de chambres froides et de moyens de transport privés assurent une bonne commercialisation. En outre, presque toutes les provinces sont approvisionnées en produits congelés même si on observe une présence moindre de ces produits sur le marché du Nord.

La distribution du poisson dans le secteur industriel est bien organisée. La qualité est assurée à tous les niveaux. Le poisson est emballé correctement dans des cartons et transporté par camion isotherme le long de la chaîne du froid.

Pour le secteur artisanal, le système de distribution du frais est très complexe avec beaucoup d'intermédiaires entre le pêcheur et le consommateur dont le nombre peut atteindre cinq voire plus; les moyens de transport sont divers: pirogue, bicyclette, camionnette, camion, taxi-brousse...

Au niveau de la pêche continentale, l'autoconsommation en zone forestière est considérable, soit environ 25 à 35 pourcent des volumes capturés. Une partie de cette autoconsommation passe au niveau du village, à d'autres familles, vendue, troquée ou partagée.

Dans la région nord du pays, la transformation et le commerce du poisson constituent une activité traditionnelle importante. La vente de poissons au détail est assurée généralement par les femmes, alors que les hommes assurent la vente en gros.

Les principaux marchés peuvent être classés en quatre catégories en fonction du type et du volume de l'activité:

- Les marchés de collecte;
- Les marchés de ravitaillement ou de détail;
- Les marchés de distribution ou de transit;
- Les marchés régionaux.

### ***Marché international***

Le sous-secteur de la pêche artisanale maritime est caractérisé par des exportations informelles estimées à 50 000 tonnes/an dirigées vers le Nigeria. Les facteurs qui expliquent cette situation sont nombreux notamment une forte demande en protéines animales dans ce pays, une présence considérable des pêcheurs nigérians dans les zones limitrophes et des infrastructures routières en meilleur état qu'à l'intérieur du Cameroun. On note aussi l'existence d'un flux commercial très important par voie maritime à partir des zones enclavées du Littoral.

L'on n'a pas enregistré des exportations formelles au niveau de la pêche industrielle depuis près de cinq ans, le Cameroun s'étant auto suspendu, le temps de se conformer aux règles internationales sur la qualité de produits de pêche destinés à l'exportation. En 2005, les exportations enregistrées concernent le poisson fumé et séché de la pêche maritime artisanale et la pêche continentale.

## **XV. RENDEMENT DU SECTEUR DES PECHEES**

### **1. Rôle des Pêches dans l'économie nationale**

La pêche est très active dans le pays et représente un secteur important tant du point de vue socio-économique qu'alimentaire.

Les besoins annuels de la population se situent autour de 298 000 tonnes pour une consommation moyenne par tête de 17,9 kg dont 49,7 pourcent proviennent de la pêche artisanale. Pour résorber le déficit, le pays importe chaque année près de 126 000 tonnes de poissons. En 2003, la pêche a contribué à 1,7 pourcent à la création de la richesse nationale soit 119,4 milliards de FCFA (238,8 millions de dollars EU) de valeur ajoutée. La pêche artisanale maritime et continentale a produit 52,4 milliards (104,8 millions de dollars EU) de valeur ajoutée, les activités de transformation et les services connexes ont généré respectivement 16,8 milliards de FCFA (33,6 millions de dollars EU) et 41,4 milliards de FCFA (82,8 millions de dollars EU) de richesse. La pêche industrielle a quant à elle, produit 6,6 milliards de FCFA (13,2 millions de dollars EU) de valeur ajoutée. Pour toutes ces différentes activités, la valeur ajoutée est positive indiquant ainsi que l'activité de pêche produit un solde positif pour l'économie nationale. Cette situation explique les résistances des pêcheurs à se maintenir dans l'activité malgré les rendements parfois en dessous d'une moyenne économique à long terme. Théoriquement si l'on mobilise plus de capital, on pourrait rendre l'activité plus rentable.

L'exploitation du potentiel halieutique permet de fournir près de 180 647 tonnes de produits (93 218 tonnes pour la pêche maritime artisanale, 7 428 tonnes pour la pêche industrielle, 75 000 tonnes pour la pêche continentale et 5 000 t pour l'aquaculture). Cette offre améliore la sécurité alimentaire, mais elle reste insuffisante face à la demande toujours croissante. Les ménages de la pêche artisanale consacrent plus de 38 pourcent de leurs dépenses à l'achat des produits du primaire (alimentation); ceci confirme la loi d'Engel.

L'activité de pêche est pourvoyeuse d'emplois directs et indirects. Le maintien social d'une partie de l'emploi dépend fortement de la disponibilité des ressources halieutiques, ce qui rend les emplois précaires.

La pêche artisanale maritime et la pêche continentale sont exclusivement du ressort des populations rurales et emploient près de 200 000 en emplois directs (pêcheurs) et indirects (transformateurs, commerçant, fabricants et réparateurs d'embarcations et d'engins). Le sous secteur de pêche industrielle emploie plus de 700 personnes. L'insertion des populations dans le circuit économique est très importante dans la mesure où elles y réalisent des activités de création de richesse. Le taux d'activité au sens du bureau international du travail (BIT) est d'environ 79 pourcent et le chômage est presque inexistant en milieu rural.

La balance commerciale des produits de la pêche reste fortement déficitaire (-124 000 tonnes et -24,4 milliards de FCFA soit -48,8 millions de dollars EU) en 2005 à cause des grandes quantités de poisson que le pays importe afin de maintenir son taux de consommation. Les exportations d'un volume de 95 tonnes concernent les produits de la pêche artisanale maritime et continentale. Le volume des importations en 2006 est de 95 665 tonnes; 53 pourcent de ces importations proviennent de la Mauritanie suivie du Chili avec 12 pourcent. Le reste à savoir 35 pourcent provient des 22 pays à travers le monde (Argentine, Brésil, Chine, Côte d'Ivoire, Espagne, France, Gambie, Namibie, Norvège, Sénégal).

## **XVI. MISE EN VALEUR DU SECTEUR DES PECHEES**

### **1. Obstacles**

Les données générales de la pêche au Cameroun montrent qu'il est un importateur net des produits de la pêche. Pourtant il dispose des atouts compétitifs non négligeables. En effet, les besoins alimentaires des populations de la sous - région et les besoins de l'agroalimentaire offrent des perspectives de croissance de la demande des produits de la pêche et les côtes camerounaises sont propices au développement de la pêche des espèces à hautes valeur marchande. Cependant plusieurs facteurs freinent l'éclosion du secteur notamment:

#### ***Pour la pêche industrielle***

- la pauvreté relative des eaux maritimes accentuée par l'exploitation intensive des ressources démersales;
- le libre accès aux ressources aggravé par des affrètements dans le cadre des partenariats divers communément appelés «affrètement coque nue»;
- la surcapacité de pêche entraînant la surexploitation des principaux stocks;
- le non débarquement des captures des bateaux de pêche affrétés coque-nue;
- la recrudescence des activités de pêche illégale pratiquée dans les eaux sous juridiction camerounaise, phénomène difficile à juguler faute d'un système efficace et permanent de suivi, contrôle et surveillance des eaux;
- la méconnaissance des ressources effectivement disponibles;
- la difficulté d'accès des armements camerounais aux eaux plus poissonneuses des pays voisins voire lointains, faute d'accord de pêche conclus entre ces pays et le Cameroun.

#### ***En pêche artisanale maritime et continentale***

- la faible professionnalisation de la filière artisanale;
- l'enclavement et l'éloignement des zones de production entraînant des pertes énormes après capture estimées à 15 pourcent et le sous développement de certaines pêcheries ainsi que des exportations informelles;
- les difficultés de transport et de conservation des produits de pêche;

- l'absence d'un réseau structuré de distribution de poisson frais à l'intérieur du pays;
- l'insuffisance des mécanismes de contrôle, de suivi et de surveillance des pêches;
- la prédominance des pêcheurs étrangers et le faible intérêt des jeunes nationaux à la profession;
- la difficulté d'accès au crédit institutionnel;
- la rareté et la cherté des intrants;
- le manque d'organisation des acteurs;
- la prédominance des pêcheurs étrangers (difficulté de faire respecter la réglementation en vigueur).

#### ***En aquaculture***

- la mauvaise construction des étangs (normes techniques de construction des digues et assiettes non respectées, systèmes de vidange inappropriés, assiettes des étangs pleines de souches et de troncs, études pédologiques préliminaires négligées...);
- la mauvaise gestion des étangs piscicoles (mauvais choix des souches des espèces cultivées, densités et techniques de mise en charge inappropriées, techniques de vidange inappropriées...);
- le manque de provendéries spécialisées dans la fabrication des aliments piscicoles;
- l'indisponibilité des semences aquacoles en quantité et en qualité (les pisciculteurs se ravitaillent couramment en semences aquacoles auprès des autres producteurs et parfois en milieu naturel);
- l'encadrement technique insuffisant et inefficace;
- les difficultés d'accès au crédit et
- le manque de données statistiques.

Des améliorations sont possibles dans les domaines suivants:

En pêche industrielle, au niveau de l'effort de pêche en le diminuant, en matière de législation des pêches pour la compléter, dans le suivi, contrôle et surveillance des activités de pêche en mettant en œuvre un système efficace de SCS et la connaissance des ressources disponibles.

En pêche artisanale continentale et maritime, dans la gestion participative des ressources halieutiques, la structuration des acteurs en organisations socioprofessionnelles et structures communautaires, la formation des nationaux au métier de la pêche et la réduction des pertes post- capture.

En aquaculture dans la construction des étangs, la gestion des élevages piscicoles, le relevé statistique et la production des semences aquacoles de qualité et en quantité.

## 2. Perspectives/stratégies de mise en valeur

Les stratégies de mise en valeur du secteur de la pêche définies dans la Stratégies Sectorielle du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des industries animales (2003) s'articulent autour de quatre principaux axes définies dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté. Dans ce cadre, les pouvoirs publics envisage en matière de:

### ***Modernisation du système de production entre autres de:***

- élaborer une politique de mise à la disposition des pêcheurs artisans et autres opérateurs économiques du matériel de pêche de qualité et en quantité suffisante sur toute l'étendue du territoire;
- assurer une formation adéquate en technologies de pêche, fabrication des pirogues de pêche des caisses isothermes et autres services connexes à la pêche;
- encourager les opérateurs économiques à mettre en place des flottilles de pêche hauturière destinées à évoluer en dehors des eaux sous juridiction nationale;
- ré-empoissonner les barrages et autres lacs;
- former les camerounais au métier de la pêche;
- aménager des débarcadères et désenclaver les campements de pêche;
- améliorer la chaîne de froid;
- promouvoir la pêche fluviale;
- vulgariser les méthodes de fumage efficientes;
- développer les circuits de commercialisation des produits de pêche;

### **1. Amélioration du cadre institutionnel**

- appuyer la structuration socio - professionnelle;
- renforcer les capacités de formulation, de suivi et d'évaluation des politiques de pêche;
- appuyer la mise en place d'un meilleur système de suivi, contrôle et surveillance des pêches;

### **2. Amélioration du cadre incitatif**

- finaliser les textes sur la surveillance et l'observation des pêches;
- adapter la réglementation nationale aux conventions internationales pertinentes sur les pêches;
- favoriser l'investissement privé par une fiscalité incitative;

### **3. Gestion durable des ressources halieutiques**

- assurer le respect des zones de pêche, des tailles et poids minima des espèces cibles;
- assurer la protection de la biodiversité aquatique par la création d'aires marines protégées, la promotion des techniques de pêche plus sélectives;
- renforcer la lutte contre des méthodes de pêche destructrices de l'environnement;
- associer les acteurs à la gestion des ressources halieutiques,
- renforcer la lutte contre la destruction des mangroves;
- mettre en place un système de collecte et de traitement des données statistiques;
- vulgariser le Code de Conduite FAO pour une Pêche Responsable;
- évaluer régulièrement les stocks.

Pour ce qui concerne l'aquaculture, la principale orientation consistera à développer la pisciculture commerciale en milieu rural en vue de satisfaire la forte demande des marchés locaux et créer une source de revenus pérenne et économiquement viable pour les petits producteurs.

Les stratégies suivantes seront mises en œuvre; Il s'agira de:

- élaborer un schéma directeur de la pisciculture;
- promouvoir l'émergence et la consolidation d'organisations professionnelles au sein de la filière;
- mettre au point un système d'alimentation adapté aux conditions locales;
- encourager l'aquaculture complètement intégrée aux activités rurales.

#### **4. Recherche**

L'institut le plus important en matière de pêche halieutique au Cameroun est l'Institut National de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) à travers:

- la Station Spécialisée de Recherches Halieutiques et Océanographiques de Limbé avec une antenne à Kribi chargée d'exécuter les programmes de recherche halieutique en milieu marin et côtier;
- la Station de Recherche de Foumban chargée de mener les activités de recherche en pisciculture et pêche continentale;
- le Centre Spécialisé de Recherche sur les Ecosystèmes Marins.

Les principaux objectifs de cet institut sont:

- la connaissance des potentialités halieutiques des eaux camerounaises;
- l'étude de l'amélioration des méthodes de pêche traditionnelles;
- la maîtrise du cycle biologique des principales espèces et

- l'exploitation rationnelle des ressources;

Globalement les programmes de recherche en matière de pêche portent sur quatre sous -programmes à savoir Pêche maritime, Pêche continentale, Technologie et Ecosystèmes marins.

### ***Principaux projets de recherche***

- Projet portant sur la réduction de l'impact environnemental dans la pêche chalutière et crevettière par l'introduction des dispositifs de réduction des captures accessoires exécuté conjointement par l'Administration des pêches et la Recherche;
- Projet de détermination des zones à hautes potentiel pour le développement de l'aquaculture et Impact en Afrique et Asie financé par le GTZ et ICLARM; L'objectif de ce projet est de déterminer et de caractériser les domaines de recommandations pour promouvoir l'aquaculture en vue d'aider à améliorer la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des aquaculteurs à petite échelle;
- Projet de Maintenance des semences de pré-base et Multiplication des semences de base financé par les fonds de l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE).

### **5. Formation**

La formation dans le domaine de la pêche maritime est quasi - inexistante. Ce pendant dans le cadre de la réforme universitaire intervenue en 1993, il a été créé un Institut de Sciences Halieutiques au sein d'une des Universités d'Etat du pays. Cette structure non encore opérationnelle est chargée de la formation des étudiants en pêche.

La formation des cadres moyens en pêche continentale et en aquaculture pendant une durée de deux ans est assurée par le Centre National de Formation Zootechnique et Vétérinaire de Foumban. En outre, la Faculté d'Agronomie et de Sciences Agricoles (FASA) du Cameroun forme les Cadres Supérieurs en aquaculture.

Par ailleurs, la Direction des Pêches et de l'Aquaculture organise tous les ans les cours de formation d'une durée d'un mois en pêche et en aquaculture sur financement de la Caisse de Développement de la pêche Maritime, organisme d'appui à la pêche. Certaines structures telles l'Office national de l'Emploi et ONGs, organisent des séances ponctuelles de formation.

De plus, des ateliers de recyclage des personnels d'aquaculture et des pêches sont également organisés avec l'aide des pays amis et des fonds d'aide au développement notamment le Fond Arabe d'Assistance aux Pays Africains.

Les Cadres moyens et supérieurs sont également formés à l'extérieur avec l'assistance des pays amis et des organisations régionales et sous régionales.

### **6. Aide extérieure**

#### **Projets en cours d'exécution**

<b>Titre du projet</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Institutions impliquées</b>	<b>Résultats attendus</b>

<b>Titre du projet</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Institutions impliquées</b>	<b>Résultats attendus</b>
Projet d'appui au Développement de la Pêche Artisanale Maritime (ADPAM)	Contribuer à l'accroissement de la production des produits de la pêche artisanale maritime et créer des emplois directs et indirects (activités connexes)	2004 -2007	Financement pays pauvres très endettés (PPTE) Exécution: Administration des Pêches	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation de 1000 camerounais au métier de la pêche;</li> <li>Structuration des bénéficiaires en Groupe d'Initiative Commune et Groupe d'Intérêt Economique;</li> <li>Mise en place des structures fédératives;</li> <li>Appui des bénéficiaires en matériel et équipements de pêche;</li> <li>Augmentation de la production débarquée d'environ 4 tonnes par an;</li> <li>Création de plus de 2500 emplois connexes;</li> <li>Exportation informelle des produits de la pêche réduite</li> </ul>
Projet "Food Security and Poverty Alleviation through Improved Valuation and Governance of River Fisheries in Africa"	Pérenniser et améliorer les moyens d'existences des populations rurales pauvres dépendant des pêches pour leurs emplois, leurs revenus et leur sécurité alimentaire le long des rivières des bassins du lac Tchad et Zambèze	2006-2008	Financement: BMZ (Ministère Allemand de la coopération Technique et Economique et World Fish Center Exécution: Administration des Pêches	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une série de recommandations sur les politiques de développement et de gouvernance des pêches à l'intention des Gouvernements et Institutions Régionales, Agences d'Appui au Développement, ONG et Communautés. visant à améliorer la contribution des pêcheries de rivière à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire élaborée;</li> <li>Une revue des</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Institutions impliquées</b>	<b>Résultats attendus</b>
				<p>dispositions sur la gouvernance et les processus politiques sur les pêches fluviales au niveau national et régional disponible;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une évaluation exhaustive de la contribution de la pêche fluviale aux moyens d'existence de la population rurale et urbaine réalisée;</li> <li>• Environ 16 professionnels africains seront formés en techniques d'évaluation économique, de gouvernance et d'analyse des processus politiques.</li> </ul>
Projet N°21/07/04/FWA d'amélioration de l'état sanitaire des produits de pêche au Benin, Cameroun et au Togo	Améliorer les conditions sanitaires des produits de la pêche	2005-2008	<p>Financement: 8<sup>ème</sup> Fonds Européen de Développement</p> <p>Exécution: Administration des Pêches</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan de surveillance et de contrôle des contaminants en milieu aquatique, en haute mer, criques et estuaires mis en place;</li> <li>• Formation du personnel sur l'inspection et les bonnes pratiques d'hygiène assurée;</li> <li>• Laboratoire d'analyses et d'expertise du Ministère de l'Elevage, des pêches et des Industries Animales équipé</li> </ul>
Development of integrated aquaculture system for small	Réduire la pauvreté et améliorer la qualité de vie	2001-2007	<p>Financement: ICLARM</p> <p>WorldFish Center</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une meilleure compréhension par les chercheurs et les planificateurs du</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Institutions impliquées</b>	<b>Résultats attendus</b>
scale farmers in the forest margins of Cameroon	de la population en zone périforestière en Afrique centrale et de l'Ouest		Exécution: IITA, IRAD, MINEPIA	développement de l'impact de l'accessibilité du marché/ infrastructures de base; <ul style="list-style-type: none"> <li>Identification des contraintes qui entravent le système Intégration Aquaculture Agriculture (IAA);</li> <li>Un ensemble de données détaillées sur la productivité, l'impact socio-économique du système IAA en zone péri-forestière en Afrique de l'Ouest et du Centre disponible.</li> </ul>
Projet d'appui à la révision du cadre juridique des pêches et de l'aquaculture	Disposer d'un code des pêches et de l'aquaculture qui intègrerait les aspects pertinents du Code de Conduite pour une Pêche Responsable.	Depuis 2004	Financement: FAO Exécution: Administration des Pêches	<ul style="list-style-type: none"> <li>Compléter la législation en matière de pêche et aquaculture;</li> <li>Mettre en œuvre certaines dispositions du Code de Conduite pour une Pêche Responsable;</li> <li>Mieux gérer les ressources halieutiques.</li> </ul>

Titre du projet	Objectifs	Calendrier	Institutions impliquées	Résultats attendus
Projet de Professionalisation agricole et Renforcement institutionnel	<p>Créer un cadre institutionnel et opérationnel au niveau provincial et national permettant aux professionnels agricoles de participer à la politique du secteur rural et à la cogestion des filières;</p> <p>Assurer la mise en place des ressources humaines capables de jouer un rôle actif dans le dispositif institutionnel</p>	En cours depuis 2004	<p><u>Financement</u> Contrat Désendettement /Développement</p> <p><u>Exécution</u> Ministère de l'agriculture et du Développement Rural (MINADER), Ministère de l'Elevage des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacités des Organisations socioprofessionnelles renforcées</li> <li>• Organisations paysannes présentes dans les instances de prise de décision</li> </ul>
Programme national de développement participatif	Inscrit dans la stratégie intégrée de développement rural et dans le cadre du processus progressif de décentralisation , il a pour but de développer une synergie fonctionnelle de partenariats entre les communautés de la base, l'Etat, la société civile les ONGs	2004-2009	<p><u>Financement</u> Banque Mondiale et Coopération Française</p> <p><u>Exécution</u> Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacités des collectivités territoriales décentralisées renforcées;</li> <li>• Infrastructures de base (Centres de santé, écoles etc....) construites;</li> <li>• Plan de développement local disponible et mis en œuvre.</li> </ul>

<b>Titre du projet</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Institutions impliquées</b>	<b>Résultats attendus</b>
	et les bailleurs de fonds			
Programme national de sécurité alimentaire	Contribuer à lutter contre l'insécurité alimentaire afin de réduire la faim et la mal nutrition notamment au niveau des ménages vulnérables des zones rurales	2008-2015	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de l'agriculture et du Développement Rural (MINADER),</li> <li>- Ministère de l'Elevage des Pêches et des Industries Animales;</li> <li>- Ministère de la santé</li> </ul>	Réduire de moitié les populations vulnérables d'ici 2015
Projet pour une Pisciculture Villageoise rentable dans les régions Centre et Ouest du Cameroun	<p>Enrichir l'alimentation des populations rurales des régions Centre et Ouest en protéines animales;</p> <p>Augmenter et sécuriser les revenus des producteurs agricoles des régions Centre et Ouest</p>	2006-2011	<p>Financement: Commission Européenne</p> <p>Exécution: Administration des Pêches et de l'Aquaculture</p> <p>ONGs nationales: Service d'Etudes et d'Appui aux populations à la base</p> <p>Centre d'Information de Formation et de Recherche pour le Développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des ONG locales capables de promouvoir le développement d'une pisciculture rentable et adaptée au contexte <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans les villages touchés par le projet, des pisciculteurs produisent des poissons de grande taille, commercialisables sur le marché local</li> <li>• Dans les villages touchés par le projet, toutes les conditions sont réunies pour un développement autonome et durable de l'activité piscicole</li> </ul> </li> </ul>

### **Projet Prévus**

Programme de Développement de la Pisciculture au Cameroun	Augmenter la quantité de poisson produit par la pisciculture au Cameroun; Renforcer la sécurité alimentaire; Améliorer les revenus des pisciculteurs.	Le projet sera exécuté sur 4 ans	Financement: Pays Pauvres Très Endettés (PPTE)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Production de poissons de pisciculture, augmentée de 7 700 tonnes en 4 années;</li> <li>• 2 000 organisations professionnelles piscicoles promues et consolidées;</li> <li>• productivité et production de 20 000 étangs améliorées;</li> </ul> <p>10 000 pisciculteurs formés.</p>
Projet d'Amélioration des Moyens d'Existence des communautés de pêche au Cameroun	Réduire la pauvreté dans les communautés de pêche en apportant des améliorations dans leurs moyens d'existence par la diversification des activités et l'augmentation des revenus	La durée du projet est de 4 ans	Financement: Pays Pauvres Très Endettés (PPTE)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les ressources sont de mieux en mieux protégées et gérées de manière participative;</li> <li>• Les casques à fumées, les caisses isothermes, les glacières, les pirogues et moteurs hors bord, le matériel de sécurité sont acquis;</li> <li>• Les bâtiments de nettoyage, les hangars de vente de poissons, les latrines, les points d'eaux potables sont construits;</li> <li>• les fumoirs sont améliorés;</li> <li>• les capacités des associations sont renforcées;</li> </ul> <p>les sources de revenu des membres de la communauté de pêche sont diversifiées.</p>

### **XVII. INSTITUTIONS OEUVRANT DANS LE SECTEUR DES PECHEES**

La principale autorité responsable de la pêche à l'échelon national est le Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries animales à travers la Direction des Pêches et de l'Aquaculture.

Cette Direction comprend au niveau central quatre Sous-directions à savoir:

- la Sous-Direction de la Pêche Artisanale et Maritime avec trois services:
  - le Service de la Pêche Industrielle,
  - le Service de la Pêche Artisanale Maritime et Continentale,
  - le Service des Evaluations des Ressources Halieutiques et des Aménagements;
- la Sous-Direction de l'Aquaculture comprend deux services à savoir:
  - le Service de la Vulgarisation Aquacole,
  - le Service de l'Aquaculture;
- la Sous -Direction des Technologies de pêche et des Industries Halieutiques avec deux Services:
  - le Service des Technologies de pêche et
  - le Service des Industries Halieutiques;
- la Brigade de Contrôle et Surveillance des activités de pêche.

Au niveau décentralisé, il existe un Service Provincial des Pêches, un Service Départemental des Pêches comprenant la Section de Développement des Pêches et de l'Aquaculture et une Délégation d'Arrondissement ayant en son sein un Centre d'alevinage et de Contrôle des pêches. Ces Services déconcentrés sont chargés de la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de développement de la Pêche et de l'Aquaculture.

Les services rattachés au Ministère de l'Elevage des Pêches et des Industries animales, Organismes d'appui au secteur sont:

- la Mission de Développement de la Pêche Artisanale Maritime (MIDEPECAM);
- la Caisse de Développement de la Pêche Artisanale Maritime (CDPM).

### **Autres institutions chargées de la gestion des pêches**

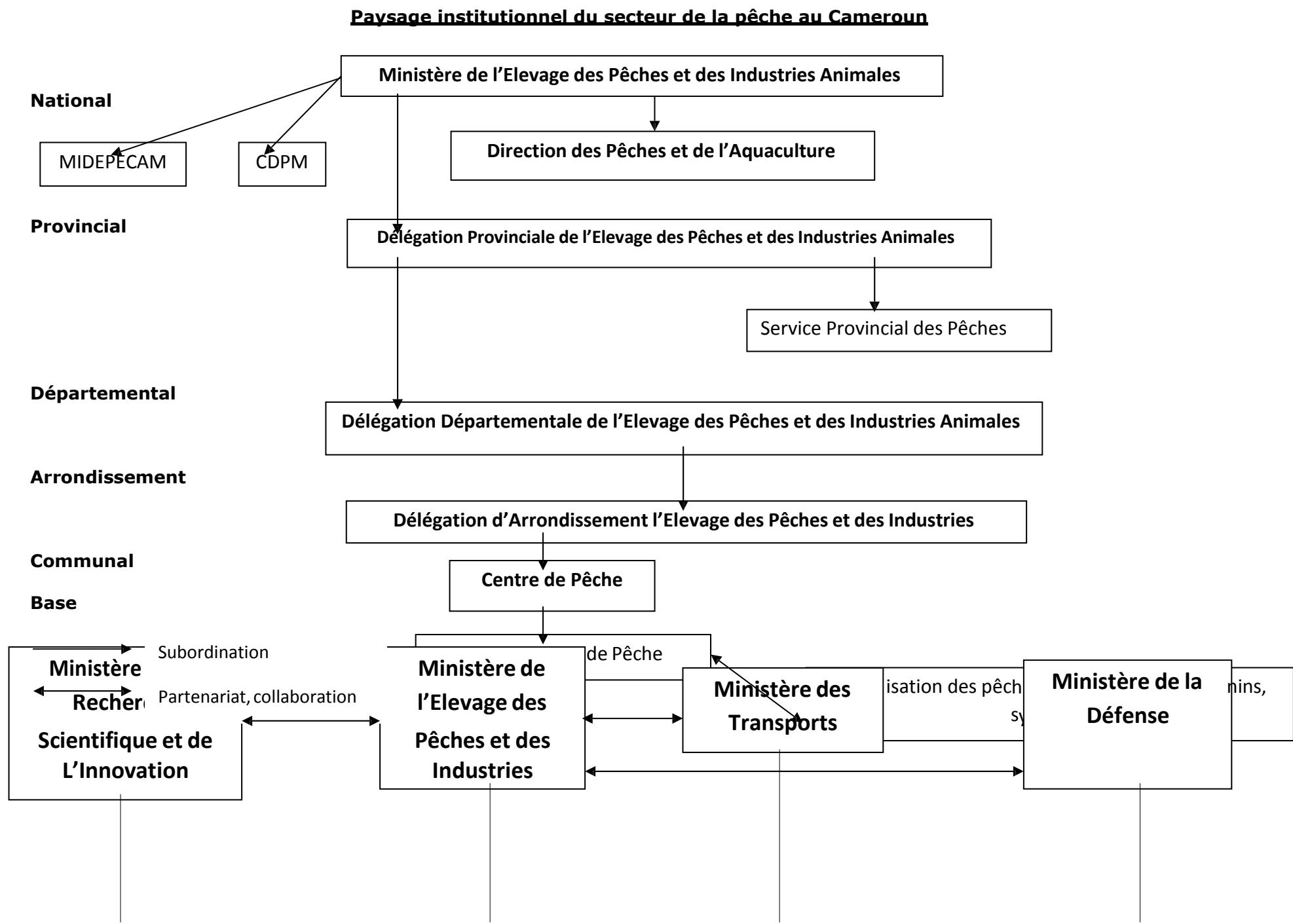
- le Ministère des Transports à travers la Direction des Affaires Maritimes et des Voies Navigables chargée de l'immatriculation des embarcations des pêches;
- le Ministère de la Recherche Scientifiques et de l'Innovation à travers la Station Spécialisée de Recherches Halieutiques et Océanographiques placée sous la tutelle de l'institut de Recherche Agricole pour le Développement;
- le Ministère de la Défense par le biais de la Direction de la Marine Nationale chargée de la surveillance des eaux nationales;

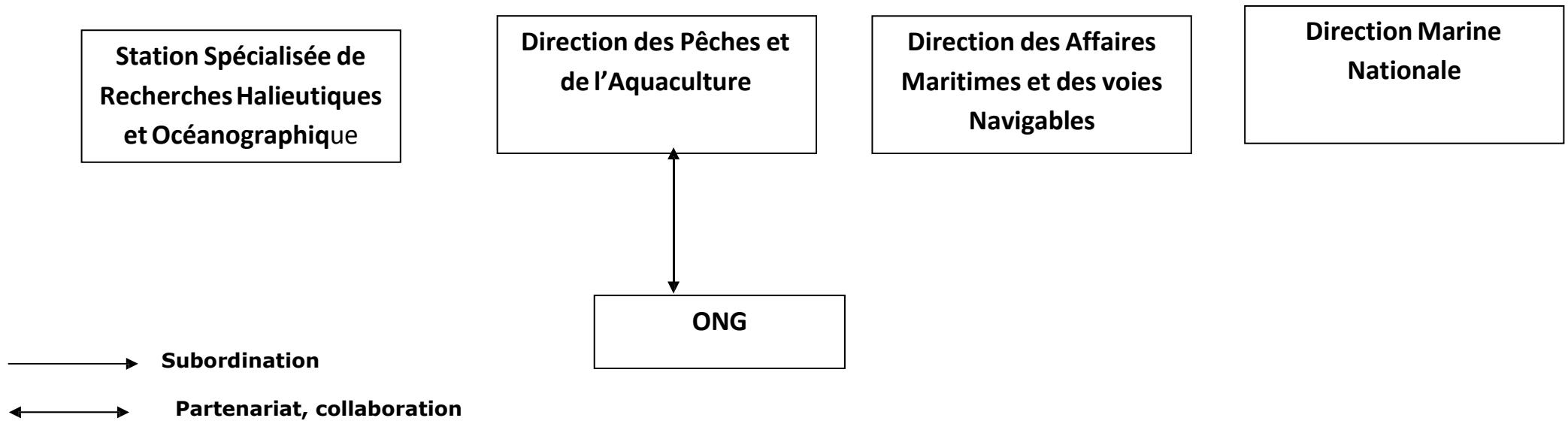
- les Organismes Non Gouvernementales collaborent avec l'Administration des Pêches et de l'Aquaculture dans l'encadrement des communautés des pêches notamment la structuration des communautés et leur formation;
- les Organisations des pêcheurs (Coopératives, Syndicats, Groupes d'initiative commune ...);
- les Comités de gestion des retenues (Mapé, Maga);
- les Comités de vigilance (Mapé, Maga);
- les Comités de surveillance de pêche (Mbakaou, liboum II, Wandjock)
- les Comités Villageois de Développement (Mapé, Maga, Wandjock, Mbakaou, Liboum II)

### **Principales parties prenantes du secteur**

- les Administrations (Administration Territoriale et Décentralisation, Agriculture et Développement Rural, Forces de maintien de l'ordre)
- les Organes d'Appui au secteur (MIDEPECAM, CDPM);
- Autorités Traditionnelles;
- Collectivités Territoriales Décentralisées;
- Communautés de pêche (pêcheurs commerçants, transporteurs, transformateurs, fabricants d'embarcations, vendeurs de matériel);
- Gestionnaires des plans d'eau artificiels (Société Nationale d'Electricité, Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua);

L'Administration des Pêches et de l'Aquaculture n'a pas de site internet. Toutefois, le Gouvernement du Cameroun au niveau des Services du Premier Ministre dispose d'un lien internet [spm.gov.cm](http://spm.gov.cm).





## **XVIII. ADRES JURIDIQUES GENERAUX**

### ***Brève description des principaux règlements régissant les pêches.***

La pêche est régie au Cameroun par une loi et des textes d'application (Décrets, Arrêtés, Décisions, Notes...)

La loi N°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche. Cette loi définit entre autres les moyens mis en œuvre pour l'obtention des ressources halieutiques, les établissements de traitement des produits de la pêche, les établissements de stockage et de vente de produits de pêche, les moyens de transport. En outre, elle traite de l'exercice de droit de la pêche, de la gestion et de la conservation des ressources halieutiques, de la mariculture et pisciculture, de l'inspection sanitaire et du contrôle des produits de la pêche, du conditionnement et du transport des produits de la pêche et de la répression des infractions.

S'agissant des textes d'application l'on peut citer:

- ***Décrets***

1. Décret N° 95/413/Pm du 20 juin 1995 portant certaines modalités d'application du régime de la pêche. Au niveau de dispositions générales, ce décret précise les types de pêche et les engins de pêche. Il traite également de l'exercice du droit de pêche (Autorisations de pêche, permis de pêche...) de la pêche sous marine, des établissements d'exploitation des produits de la pêche, de la protection des ressources halieutiques, des autres établissements d'exploitation des produits de la pêche (établissement de traitement, de stockage et de vente des produits de la pêche), des dispositions diverses, transitoires et finales;
2. Décret N° 75/528 du 16 juillet 1975 déterminant les modalités d'exploitation des bateaux de pêche à moteur donne des précisions sur la délivrance et le renouvellement des autorisations de pêche;
3. Décret N°2001/162/PM du 08 mai 2001 fixant les modalités de désignation des agents pour la surveillance et le contrôle de la qualité de l'eau;
4. Décret N° 2002/071/PM du 17 janvier 2002 fixant les normes de conditionnement et de transport des produits de la pêche. Ce décret traite du conditionnement des produits de la pêche à l'état frais et congelé et du transport de ces produits.

- ***Arrêtés***

- 1- Arrêté N° 09/MTPT du 08 juin 1968 réglementant l'immatriculation des pirogues et embarcations similaires non motorisées;
- 2- Arrêté N°030/MINEL/CBM du 10 octobre 1975 portant définition des normes exigibles pour les établissements d'exploitation des produits de la pêche maritime;

- 3- Arrêté N°0021//MINEPIA du 11 avril 2002 fixant les modalités d'inspection des navires de pêche industrielle, d'observation scientifique, de la surveillance des activités de pêche. Ce texte traite des questions liées au recrutement et à l'emploi des observateurs scientifiques. il donne également des précisions sur les tâches des agents de surveillance;
- 4- Arrêté N° 0002/MINEPIA du 01 août 2001 fixant les modalités de protection des ressources halieutiques. Il s'agit ici de la protection des habitats sensibles, du repos biologique dans les eaux sous juridiction camerounaise, de l'interdiction de certains engins et méthodes de pêche, des caractéristiques de certains engins de pêche et des tailles et poids minima des espèces cibles;
- 5- Arrêté N° 0010/MINEPIA du 24 avril 1998 fixant les modalités de contrôle sanitaire et de surveillance des conditions de production des produits de la pêche. Cet arrêté vise à établir un système de contrôle notamment des bateaux de pêche, des conditions de débarquement, des établissements, des marchés, des conditions de stockage et de transport, d'exportation et d'importation;
- 6- Arrêté N° 0012/MINEPIA du 24 avril 1998 fixant les conditions techniques applicables aux navires de pêche ; ce texte traite de l'installation et de l'équipement des navires – usines et navires – congélateurs, de l'entreposage et de la conservation des produits, des conditions d'hygiène applicables aux personnels ainsi que de l'entretien des locaux et leur équipement;
- 7- Arrêté N° 0026/MINEPIA du 11 avril 2000 portant interdiction de certains engins de pêche;
- 8- Arrêté N° 003/MINEPIA du 1<sup>er</sup> août 2001 fixant les modalités de classement des établissements de traitement des produits de la pêche et d'exploitation des espèces ornementales;
- 9- Arrêté N°0019/MINEL du 19 mai 1979 modifiant l'Arrêté N°0013/MINEL du 13 octobre 1979 fixant les modalités d'ouverture des établissements de fabrication ou de commercialisation des produits destinés à l'alimentation des animaux domestiques.

- ***Décisions***

1. Décision N° 098/MINEPIA du 13 novembre 2003 portant fixation des limites maximales de certains contaminants minéraux dans les denrées alimentaires. cette décision fixe les limites maximales acceptables pour les contaminants minéraux tels que le plomb, le cadmium et le mercure;
2. Décision N° 100/MINEPIA du 13 novembre 2003 portant définition des critères de qualité des eaux utilisées dans le traitement des produits de la pêche et de l'aquaculture; Elle prend en compte les paramètres microbiologiques, chimiques, les paramètres indicateurs et la radioactivité;
3. Décision N° 099/MINEPIA du 13 novembre 2003 portant fixation des normes de sulfites utilisées comme additifs dans les denrées alimentaires.

Par ailleurs, il existe d'autres textes liés au secteur de la pêche tels que:

- la loi N° 2000/017 du 19 décembre 2000 portant réglementation de l'inspection sanitaire vétérinaire;
- la loi N° 98/0065 du 14 avril 1998 portant régime de l'eau;
- la loi 2004/026 du 30 décembre 2004 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2005 et
- le décret N° 86/711 du 14 juin 1986 fixant les modalités d'inspection sanitaire vétérinaire.